

nient à satisfaire l'exigeante curiosité de mon honorable ami (M. Borden), qui tient à savoir pour quelle raison j'ai fait à un aussi grand nombre de membres de la Chambre l'injure de leur préférer des personnes du dehors pour remplir les vacances survenues dans le ministère. Je dois faire observer à mon honorable ami que si j'ai des raisons que je ferai connaître plus tard, ce n'est pas lui qui m'a inspiré mon attitude—jamais encore il n'a été chargé de constituer un cabinet—mais que j'ai plutôt suivi le conseil que lui donnait il n'y a pas bien longtemps un honorable député qui siège derrière lui. Pourtant la parole dans la salle du monument National, mon honorable ami déclarait modestement qu'en choisissant parmi les personnes de son entourage il pourrait constituer un cabinet ayant trois fois plus de valeur que le cabinet actuel. L'instant d'après, l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) prenant la parole à son tour, lui conseillait, s'il était appelé à former un cabinet, d'y appeler M. Tom. Chase Casgrain en qualité de ministre de la Justice. Or, j'ai beau chercher des yeux ceux qui composeraient ce cabinet si fort, j'ai beau porter mes regards de tous côtés, je ne vois nulle part la figure de M. Tom. Chase Casgrain. Voilà une leçon que mon honorable ami (M. Borden), si jamais on l'invite—ce qui peut arriver, mais je doute que ce soit aussi tôt que lui et ses amis le prévoient...

M. R. L. BORDEN : Après les élections prochaines, ce n'est pas de ce côté-ci de la Chambre que vous trouverez M. Casgrain; il occupera un siège de la droite.

SIR WILFRID LAURIER : C'est possible, je ne pose jamais au prophète. Il m'est si souvent arrivé de prêter l'oreille aux prédictions de la gauche que je n'en fais plus aucun cas; mais si l'on prend les prédictions de son prédécesseur comme critérium de la valeur de mon honorable ami (M. Borden) en tant que prophète électoral, le résultat des prochaines élections ne saurait avoir rien de bien redoutable pour moi. Et si mon honorable ami se voit jamais appelé à former un cabinet, il se trouvera bien de s'en tenir à la règle que j'ai moi-même suivie. Lorsque, en 1896, la tâche m'incomba de constituer un ministère, je recrutai en dehors des représentants du peuple les meilleurs hommes que je pus trouver. Dans la Nouvelle-Ecosse je priai l'honorable M. Fielding de vouloir bien faire partie de mon cabinet. Il n'était pas encore membre de la Chambre; il se rendit à ma demande et nul n'y trouva à redire. Depuis, je n'ai eu qu'à me féliciter de l'avoir invité à faire partie de mon gouvernement. A la province d'Ontario je demandai le vétéran de nos luttes politiques, sir Oliver Mowat, et je n'eus jamais l'occasion de regretter cette démarche. La province du Nouveau-Brunswick me fournit un autre collègue. J'ai plus d'une fois différé d'opinion avec M. Blair, et s'il ne peut m'entendre,

j'ai néanmoins le plaisir de dire que je n'ai jamais regretté de l'avoir appelé à faire partie du cabinet. C'était un homme de talent, un homme énergique—j'ai su plus tard à quel point il l'était—mais, je dois le dire, malgré nos divergences, je n'ai jamais eu avec lui un seul mot susceptible de me laisser un regret, et ce m'est un plaisir de déclarer que jusqu'à l'heure de sa mort je suis resté son ami comme il était resté le mien. Dans l'Ouest, je choisis M. Sifton, et jamais choix ne pouvait être plus heureux. Il se trouvait sans doute parmi les représentants du peuple des hommes de valeur que j'aurais pu inviter à entrer dans le cabinet, mais tous les membres de la Chambre sans exception m'ont témoigné assez de confiance pour ne jamais discuter ma manière d'agir en pareil cas.

A en croire l'honorable député, certains membres de la droite seraient profondément blessés de ce que l'on aurait méconnu leurs mérites. Que mon honorable ami me permette de lui faire observer que les libéraux ne ressemblent pas aux conservateurs et que s'il juge les députés de la droite d'après ses collègues de la gauche, c'est en bien pure perte qu'il nous accable de sa sympathie. Il n'est pas un seul de mes collègues de la droite chez qui ma manière d'agir en cette circonstance ait pu faire naître de la colère ou de l'envie. S'il se trouve des envieux, ce ne peut être que dans les rangs de l'opposition; il ne s'en trouve pas parmi les députés ministériels.

Mon honorable ami nous a aussi reproché d'avoir appelé certains membres du Parlement au Sénat et à la magistrature. En effet, l'ancien représentant de Colchester, M. Laurence, a été par nous nommé juge de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse. Mais pourquoi l'avons-nous élevé à cette position? Parce que nous le pensions éminemment apte à remplir les devoirs d'une charge aussi importante. Personnellement, je ne connais pas beaucoup M. Laurence. Je l'avais vu ici et m'étais formé de lui une très haute opinion, mais au cours de la session dernière il me fut donné de recueillir de son mérite une preuve que je n'ai pas oubliée. Cette preuve me fut fournie par un membre éminent du barreau de la Nouvelle-Ecosse qui se trouvait, par conséquent, en mesure d'apprécier les titres de M. Laurence, et qui me conseilla de choisir celui-ci parmi tous ceux dont les noms m'avaient été proposés; or, cet avocat n'était autre que le représentant distingué de Carleton, chef actuel de l'opposition.

A en croire l'honorable député, le parti libéral se serait donné comme règle de n'appeler à la magistrature aucun membre de la Chambre des communes qui n'aurait quitté la vie parlementaire depuis au moins deux ans. Pourrait-il me dire à quelle époque le parti libéral s'est donné une règle semblable? Il n'en trouvera de trace dans aucun des programmes libéraux venus à ma connaissance. Je crois pouvoir dire sans qu'on me taxe de présomption que mon avis a, en dé-